

L'amphi Bonnard a passé l'année

UNIVERSITÉ La décision de débaptiser la salle de Bordeaux IV portant le nom du doyen pétainiste a été repoussée

DOMINIQUE RICHARD

d.richard@sudouest.fr

3/1/14

L'amphithéâtre Roger Bonnard a finalement passé sans encombre l'année 2013. Le conseil d'administration de l'université Bordeaux IV devait examiner le 20 décembre dernier le changement de nom de cette salle qui rend hommage à un éminent professeur de la faculté de droit ayant soutenu sans faiblir le régime de Vichy. Perturbée par un rassemblement d'enseignants et d'étudiants de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ex-IUFM), la séance n'a pu se tenir. Les manifestants, qui protestaient contre la nomination de leur nouveau directeur, ont célébré à leur manière la fin de Bordeaux IV. Dans la nuit du 31 décembre, la faculté de droit et de sciences économiques a disparu pour se fondre avec les facultés de sciences et de médecine dans la Nouvelle Université de Bordeaux (NUB). « Je suis incapable de vous indiquer ce qui va advenir maintenant, confie Yannick Lung, le dernier président de Bordeaux IV. Le problème devra être traité dans le cadre des instances de la NUB. Je crains que cela ne prenne un certain temps, tel est mon sentiment personnel, car il y a d'autres urgences à traiter. »

Pression étudiante

Pendant l'Occupation, Roger Bonnard, Henri Vizioz, dont un autre amphithéâtre porte le nom, et plusieurs juristes bordelais éminents ont pris le parti de la Révolution nationale prônée par le maréchal Pétain. Ils ont mis leurs plumes au service d'un État autoritaire qui reniait les valeurs de la



Roger Bonnard était un éminent professeur de la faculté de droit. Il avait soutenu sans faiblir le régime de Vichy. DESSIN DR

philosophie des Lumières magnifiées par Montesquieu. La préfecture de la Gironde, rouage essentiel de la collaboration, comptait dans ses rangs à des postes de responsabilité des fonctionnaires issus de la faculté de droit. Certains d'entre eux ont pris une part active dans l'organisation des rafles et l'application des mesures anti-sémites.

À plusieurs reprises, au cours des dernières années, des voix s'étaient élevées pour que soit dévissée la plaque accrochée à l'entrée de l'amphithéâtre. En vain. Les thuriféraires de Roger Bonnard dont les travaux ont marqué l'histoire du droit public français veillaient au grain. Jusqu'à ce que Yannick Lung se démarque de ses

prédécesseurs et autorise la création d'une commission chargée d'instruire le cas du doyen pétainiste.

Son rapport figurait à l'ordre du jour du fameux conseil d'administration du 20 décembre. Qu'en adviendra-t-il ? Tout dépendra de l'instance à qui reviendra la décision. La création de la NUB va déboucher sur la mise en place de multiples structures intermédiaires dont les périmètres restent encore flous. « Il y a plusieurs hypothèses, relève Eneko Etcheverry, le porte-parole de l'association étudiante OSB4, fer de lance de la campagne anti-Bonnard. Le pire serait de confier cette question à l'Unité de formation et de recherche (UFR) de droit. »